



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

| | | |
|------------------|---|-------------------|
| Mme PERRIER | à | M. GHOZELANE |
| M. FOUBERT | à | Mme PHONGPRIXA |
| Mme TCHOULA NJIA | à | Mme SHORT FERJULE |
| Mme TOUPANCE | à | Mme HEUCLIN |
| M. LARGIER | à | M. DUMONT |
| M. RIBOLLA | à | M. TASD'HOMME |

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-9

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Création d'une école primaire à MARGINEA par la fusion de la maternelle et de l'élémentaire de ce groupe scolaire.

VU l'article L 2121-30 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 212-1 du Code de l'éducation,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer en vue de la création d'une école primaire à MARGINEA pour la rentrée scolaire 2026-2027, en fusionnant l'école maternelle et élémentaire.

CONSIDERANT que la création permet de donner une cohérence dans la gestion de ces écoles puisqu'elles partagent des bâtiments contigus : meilleure optimisation de la totalité des locaux lors d'éventuelles ouvertures de classes et/ou de structures pédagogiques nécessitant d'éventuels doubles niveaux maternels/élémentaires.

CONSIDERANT que la création permet à la direction de l'école d'être totalement déchargée d'enseignement pour pouvoir davantage accompagner les familles puisque ces deux écoles sont situées dans des quartiers sensibles de la ville.

CONSIDERANT que la création pourra permettre de mieux coordonner et optimiser les personnels de la commune que ce soit dans la gestion et l'entretien de ces bâtiments que dans l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le préfet de Seine et Marne, après consultation de la direction des services départementaux de l'Education nationale.

CONSIDERANT l'avis favorable émis par les représentants des parents d'élèves des deux écoles,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 13 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la création d'une école primaire MARGINEA, en fusionnant les actuelles écoles maternelle et élémentaire.

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à la constitution de ladite création d'école primaire à MARGINEA auprès de la Direction académique de l'Education nationale (DASEN), de l'Inspection de l'Education nationale (IEN) et de la communauté enseignante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251128-2025_11_24_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 27 novembre 2025

Gilles BORD
Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault